

Assurances

Il est possible de contracter une assurance contre différents types de risques. Le principe est simple : **l'assuré** verse une prime à **l'assureur** (la compagnie d'assurances). En contrepartie, l'assureur garantit le risque. Si le risque se réalise, on parle de **sinistre**. Dans ce cas, l'assureur **indemnise** l'assuré. Cette **indemnité** permet de réparer le **préjudice**. En cas de sinistre, il faut envoyer **une lettre de déclaration de sinistre** à l'assureur. Il est nécessaire d'indiquer la nature du sinistre, faire une description et une première évaluation des dommages. Plus tard, un expert évaluera plus précisément le dommage.

Types d'assurances :

L'assurance de biens – elle couvre la destruction, la détérioration ou la disparition matérielle des biens assurés (p. ex. assurance auto pour les voitures)

L'assurance de personnes – assurance contre les accidents corporels, assurance maladie, assurance vie, assurance chômage.

L'assurance de responsabilité – l'assuré peut être responsable d'un dommage causé à un tiers. Par exemple, il est responsable d'un accident automobile. Dans ce cas, son assureur indemnise la victime, qui est alors le bénéficiaire. Ce type d'assurance s'appelle assurance responsabilité civile.

1

Parties de contrat d'assurance

Le souscripteur est une personne physique qui souscrit le contrat auprès de la compagnie d'assurances. Le souscripteur est en général l'assuré, c'est-à-dire la personne sur la tête de laquelle repose le risque assuré. Il peut également choisir comme assuré une autre personne que lui-même. Le souscripteur doit être juridiquement capable de souscrire un contrat et de disposer des fonds qu'il a investis. Il désigne **le bénéficiaire**, choisit la durée du contrat et les supports d'investissement. Tant que le bénéficiaire n'a pas accepté le bénéfice du contrat, le souscripteur peut changer de bénéficiaire ou effectuer des arbitrages dans le cadre de contrats en unités de compte. Il peut également mettre le contrat en gage, procéder à des rachats partiels ou à des avances, ou racheter le contrat en totalité, c'est à dire mettre un terme au contrat. Très souvent, l'assuré, le souscripteur et le bénéficiaire incarnent une seule personne.

Termes de base :

un risque – danger potentiel, autrement dit, événement incertain contre lequel on s'assure (accident, vol, etc.)

un sinistre – réalisation du risque

un préjudice = un dommage – conséquence du sinistre

une prime = une cotisation – somme due à l'assureur

une franchise – partie du coût du sinistre à la charge de l'assuré

une police – contrat d'assurance

une indemnité – somme d'argent payée par l'assureur au bénéficiaire

signer un contrat

couvrir un risque – garantir contre un risque

se couvrir contre un risque
résilier un contrat
un souscripteur
un assuré
un assureur
un bénéficiaire
un courtier d'assurances

❖ **Activités :**

1. À quel type d'assurance se rapporte chacun de cas suivants?

	BIENS	PERSONNES	RESPONSABILITÉ
1. Vous vous blessez en faisant du ski.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Votre machine à laver est en marche. Il y a une fuite d'eau. Vous n'êtes pas chez vous. L'eau se répand dans votre appartement et détériore votre moquette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Cette même fuite d'eau provoque des dégâts importants chez vos voisins du dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. On vous a volé votre bicyclette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2

2. Qu'est-ce que c'est?

1. Matérialisation du contrat.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Somme qui ne sera pas remboursée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Celui qui souhaite moins dépendre du hasard.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Affirmation écrite ou orale de l'existence d'un fait.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Paiement d'une indemnité.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Tort causé ou subi.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Réparation financière d'un dommage.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Risque réalisé.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Qui couvre plusieurs risques.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Personne ayant assisté à un événement.	—	—	—	—	—	—	—	—	—

3. Vrai ou faux?

1. La prime est une somme d'argent versée à l'assuré.	V	F
2. L'assuré est toujours bénéficiaire de l'indemnité.	V	F
3. Dans l'assurance maladie, le risque est la maladie.	V	F
4. Un sinistre peut causer des dommages à la fois matériels et corporels.	V	F
5. L'expert en assurances est chargé d'indemniser l'assuré.	V	F

4. Lisez le texte et répondez aux questions ci-après.

Assurance auto : déclarer son sinistre via son iPhone

AXA France lance son application iPhone de déclaration de sinistre auto et moto. Cette application gratuite propose également une gamme de services en cas de sinistre auto.

« *L'intégration de la technologie mobile nous permet d'être présents auprès de nos clients à tout moment, en leur offrant des services à valeur ajoutée et un gain de temps* », indique Olivier Barthélemy, directeur du développement services clients d'AXA France. Axa France vient en effet de lancer son application iPhone, elle permet de pré-déclarer son sinistre : prise de photos du véhicule accidenté et du constat amiable, saisie des détails de l'accident et choix des options de réparation, recueil des coordonnées du témoin éventuel.

Une fois la pré-déclaration envoyée, le client est contacté afin d'organiser la réparation de son véhicule par un garage partenaire ou bénéficiaire, si son véhicule est roulant, du « service auto à domicile ». Ce service gratuit, comprend la prise en charge du véhicule accidenté, à l'endroit souhaité (domicile, lieu de travail...) et en échange le prêt d'une voiture pendant la durée des réparations. Une fois réparé, le véhicule est également restitué sur le lieu de son choix.

D'autres services associés à l'application

En cas de bris de glace, grâce au système de géolocalisation, l'application permet de trouver le réparateur le plus proche et de suivre l'itinéraire indiqué. Le client dispose également de tous les numéros utiles dans ce type de situation : urgences médicales, police, AXA Assistance, son agent général ou le centre de service d'AXA. Enfin, l'application contient une rubrique « Conseils » regroupant les informations utiles en cas de sinistre auto.

BERNARD LE COURT, LES ECHOS, 07/04/10

- a. Si vous êtes assuré chez Axa, il vous suffit au cas de sinistre d'envoyer la déclaration par iPhone et tout est réglé?
- b. Qu'est-ce qui est possible avec cette application?
- c. Est-ce un service onéreux?

Sources bibliographiques et autres :

Jean-Luc Penformis : *Vocabulaire progressif du français des affaires*, CLE International, Paris 2004

Jean-Luc Penformis : *Affaires.com*, CLE International, Paris 2003

Jean Binon et alii : *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires*, Éditions Didier, 2000

<http://www.discount-placements.com/>